

Vionnaz, le 20 janvier 2019

Concours des jeunes solistes

Madame la Présidente, Monsieur le Président

La nouvelle année est arrivée, et avec elle, outre les traditionnelles soirées annuelles, notre Concours des jeunes solistes à Martigny-Bourg s'approche à grand pas.

Comme de coutume, la journée du samedi 25 mai 2019 sera consacrée au Concours des jeunes. Les directives pour que l'organisation de cette manifestation se fasse de façon optimale sont connues, mais il n'est pas inutile de rappeler certains points :

- **Les formulaires d'inscription pour toutes les catégories sont téléchargeables sur www.fmbv.ch.**
- Consultez les règlements de chaque catégorie sur le site internet www.fmbv.ch.
- Il n'est pas obligatoire, mais néanmoins recommandé, que chaque soliste soit accompagné d'un-e pianiste.
- Un-e pianiste peut accompagner, au maximum, **15 participants au concours**. Merci d'y être attentif lors du choix du ou de la pianiste. Une liste non exhaustive de pianistes qui peuvent être contactés est disponible sur www.fmbv.ch.
- Le tirage au sort de l'ordre de passage sera effectué le 11 mai. Celui-ci, définitif et duquel il ne peut être fait appel, vous sera communiqué – ainsi qu'aux participants – dans les jours qui suivront.

Les formulaires d'inscription sont à envoyer à Guillaume Rouiller, secrétaire du Concours des Jeunes (adresse inscrite au bas des formulaires). En cas de question, vous pouvez le contacter de préférence par e-mail : guillaume-93@hotmail.com ou au 079 916 03 74.

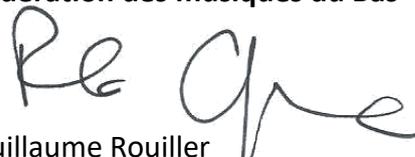
Il est impératif que les inscriptions nous soient envoyées, dûment complétées, d'ici au **jeudi 28 février 2019.**

Les membres du Comité se réjouissent de vous rencontrer tout particulièrement à l'occasion du Concours à Martigny-Bourg où vous serez cordialement convié, ainsi que votre directrice ou directeur, le matin du Concours des jeunes, à prendre l'apéritif en leur compagnie.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous réjouissons d'ores et déjà de la réception dans les délais des inscriptions de vos jeunes musiciens pour le Concours. Nous vous rappelons qu'une amende de Fr. 10.- par dossier adressé en retard sera facturée.

Avec les meilleurs sentiments de votre Comité, et ses souhaits pour une agréable suite de saison musicale.

Fédération des musiques du Bas-Valais


Guillaume Rouiller
Secrétaire du Concours des Jeunes